

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.07.24- 06****ACTE : 1.1.2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 24 juillet à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. BAÏADA, MME DENIS

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/07/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département a été signée le 24/07/2020.

Le barème de rémunération de cette assistance technique, dont les modalités de mise en œuvre sont fixées par voie réglementaire, fait l'objet d'une révision annuelle par les élus du Département.

Considérant la délibération de l'Assemblée du Conseil départemental du 10 décembre 2019, le barème de rémunération, inchangé depuis 2009, a été actualisé pour l'année 2020 selon les modalités réglementaires, soit, pour le(s) domaine(s) d'intervention retenu(s) par la collectivité :

Rémunération annuelle et totalement forfaitaire :

- Assainissement collectif : **0,60 € / habitant**
- Rémunération annuelle minimale : **150 €**

Le montant de la participation financière annuelle est le résultat du calcul suivant :
0,60 € x population totale (base INSEE communiquée en début de chaque année par les services de la préfecture)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : d'approuver les tarifs de la convention de partenariat à conclure avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING